

Le Cadre Contribution partenariat



hellio

1

Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le Ministère en charge de l'énergie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie.

Dans le cadre de son partenariat avec Hellio Solutions, la société

Label Energie _____ s'engage à vous apporter :

- 2
- ☒ une prime d'un montant de _____ euros ;
 - ☐ un bon d'achat pour des produits de consommation courante d'un montant de _____ euros ;
 - ☐ un prêt bonifié d'un montant de _____ euros proposé par _____ au taux effectif global (TEG) de _____ % (valeur de la bonification = _____) ;
 - ☐ un audit ou conseil personnalisé, sous forme écrite (valeur = _____) ;
 - ☐ un produit ou service offert : _____ d'une valeur de _____ €

dans le cadre des travaux suivants (1 ligne par opération) :

Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter
3 Chauffe-eau solaire individuel	4 BAR-TH-101	- Conditions techniques pour l'éligibilité de la ou des opérations sont disponibles sur le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Opération(s) réalisée(s) sur un bâtiment résidentiel existant depuis plus de deux ans par un professionnel titulaire du signe de qualité requis pour l'opération concernée.

au bénéfice de :

5
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____

Le montant proposé est susceptible d'être modifié en fonction du volume de certificats d'économies d'énergie attaché à ou aux opérations(s) ou de la situation de précarité énergétique.

Le devis peut être signé au plus tôt à compter du jour de cette proposition.

6
A l'issue de la signature du devis, vous disposez, en votre qualité de consommateur, d'un délai de 14 jours à compter de la date de signature pour vous rétracter conformément aux articles L.221-18 et suivants du code de la consommation.

Date de cette proposition : 06/11/2025

Signature :

7

(1) Faites réaliser plusieurs devis afin de prendre une décision éclairée. Attention, seules les propositions remises avant l'acceptation du devis ou du bon de commande sont valables, et vous ne pouvez pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération.

(2) Seul le professionnel est responsable de la conformité des travaux que vous lui confiez. Vérifiez ses qualifications techniques et l'éligibilité des produits proposés avant d'engager vos travaux. Un contrôle des travaux effectués dans votre logement pourra être réalisé sur demande de Hellio Solutions ou des autorités publiques.

Où se renseigner pour bénéficier de cette offre ?

www.hellio.com - 01 44 56 00 00

Où s'informer sur les aides pour les travaux d'économies d'énergie ?

Site du réseau FAIRE : <https://www.faire.gouv.fr>

Tél : 0 808 800 700

En cas de litige avec le porteur de l'offre ou son partenaire, vous pouvez faire appel gratuitement au médiateur de la consommation (6° de l'article L. 611-1 du code de la consommation)

AME CONSO, 11 Place Dauphine - 75001 PARIS, 09.53.01.02.69, <https://www.mediationconso-ame.com/>

Les informations **obligatoires**

- 1 Logo de l'entreprise de travaux
- 2 Le montant de la prime CEE doit être identique entre toutes les pièces.
- 3 **Type de travaux :**
identiques à ceux indiqués dans l'Opération, le champ « Offre », ainsi que sur le devis signé.
- 4 **La FOST :**
 - + Elle doit être conforme à la FOST indiquée sur l'opération.
 - + Veillez à ajouter la mention « COUP DE POUCE » lorsque cela est nécessaire.
- 5 Le nom, le prénom et l'adresse du bénéficiaire doivent correspondre en tout point aux informations indiquées dans l'Opération et sur le devis signé.
- 6 La date de proposition doit être cohérente avec la date de signature du devis
- 7 Le document doit comporter la signature et le cachet de l'entreprise.